



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFERENCE

Quarantième session

Rome, 3-8 juillet 2017

Célébration de la Journée mondiale des abeilles (projet de résolution)

Résumé

Le Gouvernement de la République de Slovénie, avec l'appui de la Fédération internationale des associations apicoles (Apimondia), a proposé l'établissement, par le système des Nations Unies, d'une Journée mondiale des abeilles, qui serait célébrée le 20 mai de chaque année. Le principal objectif de cette initiative serait d'appeler l'attention sur le rôle majeur que jouent les abeilles à l'égard de l'agriculture, de l'environnement, de la biodiversité, des moyens d'existence et de l'approvisionnement alimentaire, et de promouvoir une action internationale visant à protéger les abeilles et leurs habitats et à soutenir le développement durable de l'apiculture.

Extrait du rapport du Conseil, CL 155/REP:

12. Le Conseil:

- a) a approuvé le projet de résolution «Célébration de la Journée mondiale des abeilles» le 20 mai [...] à présenter à la Conférence de la FAO à sa quarantième session pour adoption.

Suite que la Conférence est invitée à donner

La Conférence souhaitera peut-être approuver le projet de résolution qui figure en annexe et demander au Directeur général d'en adresser le texte au Secrétaire général de l'ONU, afin que l'Assemblée générale des Nations Unies proclame le 20 mai Journée mondiale des abeilles à sa prochaine session, si elle en décide ainsi.

Pour toute question relative au contenu de ce document, prière de s'adresser à:

M. Berhe Tekola
Directeur de la Division de la production et de la santé animales
Tél: +39 06570 53371



Résolution .../2017**Célébration de la Journée mondiale des abeilles****La Conférence,**

Considérant la nécessité de résoudre d'urgence le problème du déclin, à l'échelle mondiale, de la diversité des pollinisateurs, et des risques que celui-ci comporte pour l'agriculture durable, les moyens d'existence humains et l'approvisionnement en denrées alimentaires;

Rappelant le travail accompli par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en faveur des services de pollinisation pour une agriculture durable, et le rôle prépondérant joué par la FAO dans la facilitation et la coordination de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, mise en place en 2002 par la Convention sur la diversité biologique;

Ayant à l'esprit l'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire, publiée en février 2016 par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;

Notant la dépendance des systèmes agricoles mondiaux envers les services de pollinisation et la contribution importante des abeilles et autres pollinisateurs à l'amélioration de la production et des rendements agricoles à travers le monde et, partant, à la création d'emplois dans les zones rurales;

Notant également le rôle fondamental des abeilles et autres pollinisateurs et leur contribution à une production alimentaire durable et à la nutrition, qui favorisent la sécurité alimentaire d'une population mondiale en expansion et contribuent à la lutte contre la pauvreté et à l'élimination de la faim;

Notant en outre la contribution que les services écosystémiques fournis par les abeilles et autres pollinisateurs apportent à la santé des écosystèmes, en préservant la biodiversité, les espèces et la diversité génétique, en promouvant ainsi une intensification écologique et durable de la production alimentaire et en favorisant l'adaptation au changement climatique;

Constatant avec préoccupation que les abeilles et autres pollinisateurs sont menacés par une série de facteurs induits en particulier par des activités humaines telles que les changements d'affectation des terres, les pratiques agricoles intensives et l'utilisation de pesticides, ainsi que par la pollution, les ravageurs et les maladies, et le changement climatique, qui menacent leur habitat, leur santé et leur développement;

Affirmant que les abeilles et autres pollinisateurs intéressent les trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale;

Consciente de la nécessité urgente de susciter une prise de conscience à tous les niveaux, et de promouvoir et de faciliter les interventions en faveur de la protection des abeilles et autres pollinisateurs, afin de contribuer à leur santé et à leur développement; gardant à l'esprit que l'amélioration des services des pollinisateurs est importante pour la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'élimination de la faim, l'instauration de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion d'une agriculture durable, pour protéger des ressources naturelles limitées et pour mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité; ainsi que de nombreux autres aspects du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

Constatant que la célébration d'une *Journée mondiale des abeilles* par la communauté internationale contribuerait considérablement à la prise de conscience à tous les niveaux de l'importance des abeilles et autres pollinisateurs, et à promouvoir les initiatives internationales et les actions collectives en faveur de leur protection;

Soulignant que les dépenses supplémentaires découlant de la mise en œuvre de la Journée mondiale des abeilles doivent être financées au moyen de contributions volontaires, y compris de la part du secteur privé;

Demande au Directeur général de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que l'Assemblée générale des Nations Unies proclame le 20 mai de chaque année *Journée mondiale des abeilles* à sa prochaine session, si elle en décide ainsi.

(Adoptée le ... 2017)